



Distr. : générale
24 août 2012

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Quatorzième session

Segment ministériel

Arusha (République-Unie de Tanzanie), 12-14 septembre 2012

Ordre du jour provisoire annoté

I. Introduction

1. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de ses statuts, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) tient ses sessions ordinaires une fois tous les deux ou trois ans. L'offre du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie d'accueillir la quatorzième session a été acceptée par la CMAE à sa treizième session, tenue à Bamako du 21 au 25 juin 2010.
2. Suite à cette offre, il a été convenu que la quatorzième session se tiendrait à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 10 au 14 septembre 2012. La session comportera une réunion d'un groupe d'experts, du 10 au 12 septembre, et un segment ministériel, du 12 au 14 septembre. La cérémonie d'ouverture du segment ministériel aura lieu le mercredi 12 septembre 2012 dans l'après-midi.
3. Le Bureau de la CMAE a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire du segment ministériel de la quatorzième session, qui figure dans le document AMCEN/14/1. Il a aussi choisi comme thème de la session « La stratégie de l'Afrique pour le développement durable après Rio+20 ».
4. Le secrétariat a diffusé une note d'information concernant la quatorzième session (AMCEN/14/INF/1). Une liste complète des documents établis pour la session figure dans l'annexe I du présent document.

Objectifs et vue d'ensemble de la quatorzième session

5. Le principal objectif de la quatorzième session de la CMAE est d'offrir aux ministres africains de l'environnement un cadre pour délibérer des questions de fond importantes pour l'Afrique dans le prolongement des principaux textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). En outre, la dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, qui vient de s'achever, a demandé à la CMAE d'analyser les textes issus de Rio+20 et de fournir des orientations sur la marche à suivre. La session sera donc consacrée aux conséquences pour l'Afrique des textes issus de Rio+20 et devrait se consacrer aux aspects suivants : analyse des textes issus de Rio+20; conséquences pour l'Afrique et mesures de suivi, notamment la transition vers l'économie verte aux niveaux régional et national; et cadre d'action et préparatifs pour la soixante-septième session de l'Assemblée générale.
6. Les ministres participant à la session examineront le programme de travail de la CMAE pour 2013-2014. Ils passeront aussi en revue les progrès réalisés jusqu'ici en ce qui concerne :
 - a) Les préparatifs de l'Afrique pour la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Doha du 26 novembre au 7 décembre 2012;
 - b) Les préparatifs de l'Afrique pour la sixième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendront à Hyderabad (Inde) en octobre 2012.

7. Les ministres examineront la situation de la CMAE dans le contexte des Comités techniques spécialisés de l'Union africaine, ainsi que les questions connexes.
8. Les ministres réfléchiront aussi à l'état et à l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale de la CMAE. Les bilans disponibles montrent que les contributions des États membres au Fonds restent à un assez faible niveau, ce qui entrave la mise en œuvre efficace des décisions de la Conférence et de son programme de travail. Il est donc urgent que les ministres procèdent à des analyses critiques et formulent de nouvelles lignes directrices sur la façon d'améliorer les contributions au Fonds d'affectation spéciale.
9. Le Groupe d'experts appellera aussi l'attention des ministres sur plusieurs points, y compris le mécanisme de coordination envisagé pour le groupe africain de négociateurs sur la diversité biologique, la série de rapports sur l'Avenir de l'environnement en Afrique, l'examen du Plan d'action pour l'environnement de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la célébration de la Journée de l'environnement en Afrique, la ratification du texte révisé de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, les possibilités de renforcer le Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables et le Mécanisme africain d'éco-étiquetage.
10. Les ministres adopteront des programmes régionaux prioritaires, une déclaration, des décisions et des messages clés reflétant leurs débats sur les divers points de l'ordre du jour.

II. Points inscrits à l'ordre du jour provisoire

Point 1

Ouverture du segment ministériel

11. Le Président sortant, le Ministre malien de l'environnement, présidera la cérémonie officielle d'ouverture et le Ministre tanzanien de l'environnement exercera les fonctions de rapporteur.
12. Le Président sortant présentera les membres du Bureau et les orateurs de la séance d'ouverture, notamment le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Commissaire de l'Union africaine pour l'économie rurale et l'agriculture.
13. Le Président sortant invitera un dignitaire de la République-Unie de Tanzanie à procéder à l'ouverture officielle du segment ministériel.
14. Après l'ouverture officielle de la session, il y aura une brève interruption pour permettre au dignitaire de la République-Unie de Tanzanie de partir. La réunion reprendra et d'autres orateurs auront l'occasion de formuler des observations.
15. L'un des vice-présidents sortants présentera une motion de remerciements adressée au dignitaire de la République-Unie de Tanzanie, au Directeur exécutif, à l'Union africaine et à aux autres délégués.

Point 2

Questions d'organisation

a) Élection des membres du Bureau

16. Le Président sortant présentera les résultats des consultations sous-régionales au sujet de la nomination aux postes vacants du Bureau, selon la procédure prévue par les statuts de la CMAE et prononcera sa dernière allocution en qualité de Président.
17. Le Président sortant invitera la nouvelle Présidente à occuper son siège à la tribune et à prononcer son premier discours. À ce stade, le Mali transfèrera officiellement la présidence de la CMAE à la République-Unie de Tanzanie.

b) Adoption de l'ordre du jour

18. La Présidente présentera l'ordre du jour provisoire (AMCEN/14/1).

c) Organisation des travaux

19. La Présidente présentera le projet de calendrier des travaux tel qu'il figure à l'annexe II du présent document et appellera l'attention sur la liste des documents établis pour le segment ministériel, figurant à l'annexe I.

d) Lancement du Résumé à l'intention des décideurs du troisième rapport de la série L'Avenir de l'environnement en Afrique

20. Le Résumé à l'intention des décideurs du troisième rapport de la série L'Avenir de l'environnement en Afrique sera lancé lors de la session. Le thème sous-jacent du rapport est « Les interactions entre la santé et l'environnement ». La réunion sera ensuite ajournée jusqu'au lendemain.

Point 3

Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts

21. Le Président du Groupe d'experts présentera le rapport de la réunion du groupe comprenant une synthèse des travaux ainsi que les recommandations et projets de décision élaborés, notamment les projets de programmes régionaux prioritaires revêtant une importance particulière pour l'Afrique (voir AMCEN/14/6). La CMAE souhaitera sans doute prendre note du rapport et examiner les projets de décision au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

Point 4

Dialogue ministériel sur les politiques

22. Le dialogue ministériel sera divisé en deux parties : la première sera axée sur les textes issus de Rio+20 et la seconde sur les préparatifs de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Des débats se tiendront aussi sur les questions relatives à la biodiversité.

Perspective africaine sur la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

23. Le document final de Rio+20 constitue un point de départ utile pour faire face à certains des grands problèmes de mise en œuvre rencontrés dans la promotion du développement durable au niveau mondial. Il a mis en place certains mécanismes à même d'aider les pays en développement à progresser dans les efforts qu'ils font pour atteindre leurs objectifs économiques, environnementaux et sociaux de manière intégrée et efficace.

24. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, l'accent sera mis sur certains des principaux textes issus de Rio+20, qui revêtent une importance particulière pour les pays africains et peuvent aider ces pays à élaborer une stratégie cohérente d'implication dans les activités de suivi. Les discussions seront axées sur les aspects les plus pertinents de ces textes, notamment l'économie verte dans le contexte de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, un cadre international pour le développement durable, y compris la gouvernance internationale de l'environnement, et les nouvelles questions de politique générale. Les mécanismes de suivi spécifiques qui présentent de l'intérêt pour l'Afrique, y compris les actions qui pourraient être engagées aux niveaux national et régional, seront mis en évidence. Des programmes régionaux phares conçus pour aider les pays africains à mettre en œuvre les principaux résultats de fond de Rio+20 ont été proposés à cet égard.

25. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, la Conférence délibèrera aussi des préparatifs de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, car les résultats de cette session seront déterminants pour les progrès qui pourront être réalisés dans les années à venir dans la mise en œuvre des résultats de Rio+20.

Préparatifs de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

26. Il convient de noter que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Durban (Afrique du Sud), a débouché sur plusieurs résultats importants au titre de la Convention et de son Protocole de Kyoto. On citera notamment un accord sur une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto, la prolongation du mandat du Groupe de travail spécial de l'Action concertée à long terme au titre de la Convention, l'activation du Fonds vert pour le climat et la Plateforme de Durban pour une action améliorée en vue de la négociation d'un nouveau protocole ou de la mise au point d'un autre instrument légal ou d'une solution concertée ayant force légale aux termes de la Convention. À l'heure des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Doha, plusieurs problèmes demeurent dans chacun des domaines de négociation qui ont été arrêtés. Il importera de régler ces problèmes en 2012 dans la perspective de la Conférence de Doha.

27. De plus amples réflexions sur la nature et la qualité de la deuxième période d'engagement, telle que définie à Durban, et ses liens avec d'autres négociations sur l'atténuation des effets des changements climatiques sont requises pour faire en sorte que sur tous les fronts, y compris le Protocole de Kyoto, une approche fondée sur des considérations scientifiques et d'équité soit

appliquée à terme à la négociation des engagements de réduction des émissions des Parties visées à l'annexe 1.

28. Forte des résultats obtenus à Durban, la Conférence de Doha peut se fixer des objectifs ambitieux à la hauteur des principales attentes de l'Afrique. Actuellement, les négociations internationales sur le climat ne sont pas du tout bien engagées pour éviter des dommages irréversibles et catastrophiques aux sociétés humaines et à la planète. L'Afrique, qui joue un rôle de premier plan au niveau mondial dans la lutte contre les changements climatiques, peut et doit continuer à exiger des résultats ambitieux et travailler sérieusement avec tous les partenaires souhaitant préserver et renforcer l'architecture mondiale pour le climat que la communauté internationale a mise en place au cours des deux dernières décennies.

29. L'Afrique doit redoubler d'efforts aussi bien au sein du processus de négociation qu'en dehors de celui-ci pour faire en sorte que le réchauffement planétaire ne dépasse pas les niveaux compatibles avec le maintien de conditions de vie satisfaisantes pour les populations africaines. Le rôle des responsables et des ministres africains et du Groupe africain de négociateurs n'a jamais été aussi important.

30. Le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques formulera quelques observations, alors que le Président du Groupe africain de négociateurs informera les ministres de l'état d'avancement des préparatifs et des négociations avant que le dialogue ministériel ne s'engage.

31. La quatorzième session de la CMAE aura lieu quelques semaines avant la sixième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. L'objectif de la Convention sur la diversité biologique est la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques, qui revêtent une importance critique pour l'Afrique et ont une incidence directe sur les moyens d'existence et le développement socioéconomique de la région. La quatorzième session de la CMAE fournira donc une occasion unique de réfléchir aux principaux enjeux pour l'Afrique des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence des Parties.

Point 5

Examen des questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

a) La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement dans le contexte des Comités techniques spécialisés de l'Union africaine

32. Aussi bien le Traité de 1991 (Traité d'Abuja) par lequel l'Organisation de l'unité africaine a institué la Communauté économique africaine que l'Acte constitutif de 2000 de l'Union africaine prévoient l'établissement de Comités techniques spécialisés. La CMAE devrait réfléchir aux perspectives d'avenir eu égard à la décision Assembly/AU/Dec.365 (XVII) adoptée à Malabo en 2011 par l'Assemblée de l'Union africaine et dans laquelle celle-ci a demandé que les Comités soient opérationnels d'ici à janvier 2013, toutes les conférences ministérielles sectorielles devant être supprimées par la suite.

33. Une présentation sera faite par le consultant engagé par le secrétariat de la CMAE, qui sera axée sur les options institutionnelles et les recommandations sur la façon dont la CMAE peut se réintégrer dans les structures institutionnelles de l'Union africaine.

b) Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

34. Le Fonds d'affectation spéciale de la CMAE a été établi pour fournir un appui financier, total ou partiel, au fonctionnement des organes de la CMAE et à la mise en œuvre de ses activités. Cependant, les bilans disponibles montrent que les contributions des États membres au Fonds restent d'un niveau assez faible, ce qui fait obstacle à la mise en œuvre efficace des décisions de la Conférence et à la mise en œuvre de son programme de travail. À sa quatorzième session, la Conférence devra donc procéder à des analyses critiques et formuler de nouvelles lignes directrices sur la façon d'améliorer les contributions au Fonds d'affectation spéciale.

35. Le représentant du secrétariat rendra compte de l'état du Fonds d'affectation spéciale et les ministres pourront vouloir convenir des moyens de renforcer les contributions des pays. Le rapport sur l'état du Fonds d'affectation spéciale est publié sous la cote AMCEN/14/EGM/5.

Point 6**Examen des programmes régionaux prioritaires, de la déclaration, des décisions et des principaux messages**

36. La Présidente de la CMAE présentera les projets de programmes régionaux prioritaires qui ont été arrêtés et les textes de la déclaration, des décisions et des principaux messages.

Point 7**Lieu de la quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

37. La quinzième session de la CMAE doit être accueillie par un État d'Afrique du Nord. En absence d'offre, la Présidente proposera que la quinzième session soit accueillie par le PNUE à Nairobi, le siège du secrétariat.

Point 8**Adoption du rapport du segment ministériel**

38. Le rapporteur présentera le projet de rapport du segment ministériel.

Point 9**Questions diverses**

39. Des questions d'intérêt non inscrites à l'ordre du jour seront aussi examinées.

40. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse un exemplaire d'un document de base au secrétariat pour distribution au cours de la session. Une version anglaise du document doit être disponible. Si une décision doit être prise, un projet de texte devra aussi être disponible en anglais.

Point 10**Clôture de la session**

41. La Présidente déclarera close la session.

Annexe I

Liste des documents

Cote	Document
Documents de travail	
AMCEN/14/EGM/1	Ordre du jour provisoire de la réunion du Groupe d'experts
AMCEN/14/EGM/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du Groupe d'experts
AMCEN/14/EGM/3	Rapport du secrétariat (2010-2012)
AMCEN/14/EGM/4	Projet de programme de travail de la CMAE (2013-2014)
AMCEN/14/EGM/5	État du Fonds général d'affectation spéciale pour la CMAE
AMCEN/14/1	Ordre du jour provisoire du segment ministériel
AMCEN/14/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du segment ministériel
AMCEN/14/3	Rapport analytique sur les textes issus de Rio+20 et leurs conséquences pour l'Afrique
AMCEN/14/4	Document d'information sur les changements climatiques
AMCEN/14/5	La CMAE dans le contexte de la structure institutionnelle de l'Union africaine
AMCEN/14/6	Rapport de la réunion du Groupe d'experts
Documents d'information	
AMCEN/14/INF/1	Note d'information concernant la quatorzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/14/INF/2	Report on the implementation of decision 5 of the thirteenth session of AMCEN
AMCEN/14/INF/3	Call for action on e-waste in Africa : set of priority actions
AMCEN/14/INF/4	The Future WEEE Need - A Call for Action: Multi-Stakeholder Policy Dialogue: Addressing E-waste Challenges and Opportunities through Public-Private Sector Cooperation
AMCEN/14/INF/5	« L'avenir que nous voulons » : projet de résolution soumis par le Président de l'Assemblée générale
UNEP/AMCEN/13/10	Rapport du segment ministériel de la treizième session de la CMAE
AMCEN/SS/IV/3	Rapport du segment ministériel de la quatrième session extraordinaire de la CMAE
Documents de référence	
AMCEN/14/REF/1	Brief on climate change at the Rio+20 summit
AMCEN/14/REF/2	Report of the review of the Environment Action Plan of NEPAD

Cote	Document
AMCEN/14/REF/3	Sustainable consumption and production, green economy and eco-labelling
AMCEN/14/REF/4	African programme to reduce chemical risks to health and the environment
AMCEN/14/REF/5	Draft proposal on the establishment of a coordination mechanism for the African group of negotiators on biodiversity
AMCEN/14/REF/6	Report on the implementation of decision 7 on the celebration of Africa Environment Day, adopted by AMCEN at its twelfth session
AMCEN/14/REF/7	Key agenda items at the sixth Conference of the Parties serving as the Meeting of the Parties to the Cartagena Protocol on Biosafety and eleventh meeting of the Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity
AMCEN/14/REF/8	Maputo Convention report

Annexe II

Programme de travail du segment ministériel, du 12 au 14 septembre 2012

Mercredi 12 septembre 2012

Horaire	Description
Séance d'ouverture	
15 heures – 16 heures	Cérémonie d'ouverture
16 heures – 16 h 15	Pause-café
16 h 15 – 17 heures	Autres orateurs invités
17 heures – 17 h 15	Adoption de l'ordre du jour
17 h 15 – 17 h 30	Organisation des travaux
17 h 30 – 18 heures	Lancement du Résumé à l'intention des décideurs du troisième rapport de la série L'Avenir de l'environnement en Afrique
18 heures	Ajournement

Jeudi 13 septembre 2012

Horaire	Description
9 heures – 10 heures	Point 3 de l'ordre du jour Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts par le président du groupe d'experts
10 heures – 10 h 15	Pause-café
Dialogue ministériel	
10 h 15 – 12 heures	Point 4 a) de l'ordre du jour Perspective africaine sur la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
12 heures – 13 heures	Préparatifs de la sixième Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique
13 heures – 14 h 30	Pause-déjeuner
Dialogue ministériel (suite)	
14 h 30 – 16 heures	Point 4 b) de l'ordre du jour Préparatifs de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
16 heures – 16 h 15	Pause-café
16 h 15 – 18 heures	Point 5 de l'ordre du jour (session à huis clos) Examen des questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : a) La CMAE dans le contexte des Comités techniques spécialisés de l'Union africaine b) Fonds d'affectation spéciale de la CMAE

Vendredi 14 septembre 2012

Séance à huis clos	
9 heures – 9 h 30	Présentation du Résumé de la présidente sur le dialogue ministériel
9 h 30 – 11 h 45	Point 6 de l'ordre du jour Examen des programmes régionaux prioritaires, de la déclaration, des décisions et des principaux messages
11 h 45 – 12 h 15	Pause-café
Séance de clôture (publique)	
12 h 15 – 12 h 30	Point 7 de l'ordre du jour Lieu de la quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
12 h 30 – 12 h 45	Point 8 de l'ordre du jour Adoption du rapport du segment ministériel
12 h 45 – 13 h 15	Point 9 de l'ordre du jour Questions diverses
13 h 15 – 13 h 45	Invitation à de brèves déclarations
13 h 45 – 14 heures	Point 10 de l'ordre du jour Clôture de la réunion